CHAPITRE VII.

Sur l'exportation & la fonte des especes nationales.

LA sortie des especes nationales est défendue en France ; mais cette prohibition n'a jamais pu être maintenue ; & quand il y a eu de l'avantage à l'exportation du numéraire, cette exportation s'est faite, tantôt avec permission, tantôt par tolérance, & tantôt obscurement. Mais, excepté les tems où la France entretenoit de grandes armées hors du Royaume, il y a eu peu de moments, où cette exportation ait été nécessaire : & les especes nationales n'ont pas tardé à rentrer, quand ces diverses circonstances ont changé. Cette sortie des especes, étoit autrefois envisagée d'une maniere bien plus grave ; mais c'étoit l'effet d'une ignorance qui s'est un peu dissipée. Il est tems de reconnoître, que le Gouvernement ne peut

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

influer ſur la conſervation & l'accroiſſement du numéraire, qu'en contribuant, dans toute l'étendue de ſon pouvoir, à l'avantage du commerce national; avantage, qui conſiſte à vendre aux étrangers plus qu'on n'achete d'eux.

Au reſte, il ſuffit de jeter un coup-d'œil ſur les états de fabrication des monnoies, pour n'être pas inquiet de l'abondance du numéraire en France: & quand il arrive fortuitement, que par la combinaiſon des changes, ou du prix de l'or & de l'argent dans d'autres pays, on trouve ſon intérêt à y faire paſſer de la monnoie de France, il ne faut pas s'en mettre en peine; & l'on doit conſidérer, qu'en s'oppoſant à cette maniere de faire des fonds dans l'étranger, quand elle eſt la plus économe, on ne fait qu'obliger les ſpéculateurs, à chercher momentanément quelques détours plus onéreux au Royaume.

Nul effort de l'adminiſtration, cependant, ne pourroit empêcher l'extraction des eſpeces,

ſi

ſi par quelque révolution fatale au commerce de France, ce Royaume devenoit annuellement débiteur des autres nations : mais tant qu'il en ſera créancier, & créancier d'une ſomme conſidérable, peu importe qu'accidentellement, il ſorte des louis ou des écus; ces eſpeces ſeront, à coup ſûr, les premieres qu'on renvoyera de l'étranger. Ne court-on point le danger qu'elles y ſoient fondues tout de ſuite, & qu'ainſi cette portion du numéraire s'anéantiſſe ? cela peut être ; mais rien n'eſt plus indifférent : car dès que la balance du commerce de l'année, demeure favorable au Royaume, il faudra bien qu'à la place de ces louis & de ces écus, qu'on s'eſt hâté de fondre, on envoye en France une ſomme d'autant plus grande, ou de piaſtres, ou de lisbonines, ou de ducats, ou de lingots d'or & d'argent; & avec ces mêmes matieres, on fabriquera d'autres louis, d'autres écus; les ouvriers des monnoies y gagneront un ſalaire, & le Souverain un revenu.

La fonte de la monnoie courante, eſt pareillement défendue en France ; & la peine des galeres eſt prononcée contre les délinquants.

On a rappellé & confirmé cette loi d'ignorance, il y a deux ans ; ainſi il n'eſt pas indifférent de chercher à répandre du jour ſur cette queſtion.

La fonte des eſpeces nationales, eſt conſidérée, en France, d'une maniere encore plus grave que leur exportation ; mais l'une & l'autre de ces opinions, ſont également aveugles.

On a vu que trente louis-d'or, valant 720 livres, peſoient un marc ; & que 49 livres 16 ſols de monnoie d'argent, répondoient à ce même poids. Les orfévres ne peuvent donc trouver leur compte, à fondre des louis & des écus-neufs, que dans les moments où le marc-d'or, au titre des louis, vaut plus de 720 livres, & où le marc-d'argent, au titre des écus, vaut plus de 49 livres 16 ſols : or, on ſentira facilement, combien ont dû être rares de pareils

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

moments; puiſque chaque année, depuis 1726, le commerce a porté aux hôtels des monnoies, une ſomme d'or & d'argent conſidérable, & dont il a reçu le payement, à des conditions fort inférieures aux prix ci-deſſus, conformément aux divers tarifs dont j'ai donné connoiſſance.

Mais lorſque dans le cours d'une année, il arrive des moments où le prix de l'or & de l'argent s'éleve aſſez haut, pour qu'on trouve ſon intérêt à fondre des louis ou des écus, le Souverain n'a aucun intérêt à s'y oppoſer: c'eſt un moyen, au contraire, d'empêcher que la hauſſe paſſagere de ces métaux, n'aille trop loin; au lieu qu'en obligeant les orfévres & les bijoutiers, à ſe pourvoir, à tout prix, d'or & d'argent venant de l'étranger, on renchérit leurs ouvrages, & l'on nuit à cette branche de commerce.

Cependant, ſi les orfévres & les bijoutiers fondent des louis & des écus pour les beſoins de leur commerce, la quantité du numéraire, ne ſera pas moins la même au

bout d'un tems donné ; car ces fabricants acheteront d'autant moins d'or & d'argent venus de l'étranger ; & puiſque, chaque année, il doit s'en introduire en France, une ſomme équivalente à la balance du commerce, la partie de cette ſomme, qui n'aura pas été conſommée par les orfévres & les bijoutiers, ſe retrouvera en accroiſſement de la quantité d'or & d'argent, qu'on porte aux hôtels des monnoies.

Il n'eſt pas inutile de préſenter les mêmes idées, ſous différentes formes, lorſqu'on diſcute une queſtion, à la fois abſtraite & importante. Ainſi, je me réſumerai de cette maniere, ſur le ſujet que je traite en ce moment.

Suppoſons qu'il entre chaque année, en France, cinquante millions d'or & d'argent, & que cette ſomme, ſoit le payement néceſſaire de la ſolde des échanges, entre le Royaume & les autres nations.

Suppoſons encore, que ſur ces cinquante millions, les orfévres, les bijoutiers, les fabricants de galons, &c. en achetent ha-

Universitäts- und Landesbibliothek Düsseldorf

bituellement dix pour les besoins de leur commerce.

Restera quarante millions, qui seront nécessairement portés aux hôtels des monnoies; & cette somme composera l'augmentation du numéraire.

Que maintenant, & en admettant une autre hypothèse, on imagine que par une fluctuation singuliere, dans le cours des changes, & dans le prix des métaux précieux, les mêmes fabriques d'orfévrerie & de bijouterie, aient trouvé momentanément leur compte à fondre des louis & des écus, & qu'elles l'aient fait dans le cours d'une année, jusques à la concurrence d'une somme de cinq millions; certainement, ces mêmes fabriques, auront acheté d'autant moins d'or & d'argent venus de l'étranger; & comme l'introduction de ces métaux est fixée à cinquante millions, par la loi impérieuse de la balance des échanges, si les achats des fabriques n'ont monté qu'à cinq millions, dans l'espace d'une année, on en portera

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

quarante-cinq aux hôtels des monnoies, au lieu de quarante; & d'après cette marche inévitable, si l'on faisoit le compte de l'accroissement du numéraire, on trouveroit que cinq millions d'anciennes especes auroient été fondues, & que la fabrication des nouvelles auroit été portée à quarante-cinq: il s'ensuivroit donc, que dans cette seconde hypothèse, comme dans la précédente, l'accroissement du numéraire seroit toujours de quarante millions.

Ainsi, quoiqu'on ait peine à se persuader, en voyant des louis & des écus disparoître dans un creuset, que la somme du numéraire n'éprouve aucune diminution; néanmoins, en examinant les effets de ces fontes d'especes, dans l'espace d'une ou de deux années, on ne pourra contester la vérité de la proposition que j'ai avancée. Cependant, comme cette vérité n'est sensible qu'à l'aide d'un raisonnement, qui exige de l'attention, l'on ne doit pas douter qu'il n'y eut de grandes oppositions, & une réclamation presque

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf

générale, si l'on vouloit autoriser légalement la fonte des especes nationales ; mais il n'est pas moins important d'éclairer l'administration, afin qu'on laisse tomber en désuétude, un réglement si peu raisonnable, & qu'en observant le cours de l'opinion publique, on saisisse un moment convenable, pour détruire absolument, tous ces restes d'une ancienne ignorance.

Je sais bien, qu'il est difficile de surprendre en flagrant délit, les fabricants qui fondent des louis ou des écus ; puisque pour y parvenir, il faudroit placer des surveillants au milieu de leurs atteliers : mais il y a toujours beaucoup d'inconvénients à imposer, sans nécessité, des loix contraires à l'intérêt particulier, & qu'on peut si facilement enfreindre en secret : car on engage ainsi les hommes, à s'affranchir par degrés, du joug de leur conscience. C'est assez d'exiger d'eux des sacrifices, en faveur de tout ce qui est vraiment utile au bien de l'État ; il ne faut pas que des erreurs d'administra-

tion, multiplient inutilement les devoirs & les aſſerviſſements; il ne faut pas, non plus, affoiblir le reſpect dû aux volontés du Prince, en défendant ce qu'on ne peut empêcher: & l'on ne doit pas expoſer les citoyens à des inquiſitions continuelles, en attachant des peines graves à des délits qu'on ne peut jamais reconnoître, & qu'on peut toujours ſoupçonner.

C'eſt ainſi, cependant, qu'en étudiant de près les différents ſujets de l'économie politique, on apperçoit que, dans les parties, même les plus inconnues & les plus délaiſſées, il exiſte une liaiſon intime entre les principes qui doivent ſervir de regle à l'adminiſtration, & les idées d'une ſaine morale; & c'eſt ce qui aggrandit ces queſtions: c'eſt ce qui les rend, par-deſſus tout, intéreſſantes aux yeux de ceux qui aiment les hommes, & qui ſe plaiſent à rencontrer par-tout, les traces de cet ordre & de cet enchaînement, dont l'intelligence profonde, fait du Gouvernement, une ſi belle & ſi noble ſcience.

Universitäts- und
Landesbibliothek Düsseldorf